

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



**Conseil Municipal du 16 Décembre 2019**  
**Budget principal**  
**Budget annexe Port de Carnon**

Rapport d'orientation budgétaire 2019 annexé à la délibération du 16 décembre 2019

## **Le cadre réglementaire**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle de la vie démocratique de notre ville. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

Le ROB ainsi que l'analyse prospective de la commune s'appuient sur les dispositions prévues par :

- Le Projet de Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022 adopté en lecture définitive par l'assemblée nationale le 21 décembre 2017.
- Le Projet de loi de finances 2020.

Il permet de présenter et de débattre sur :

- Les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, la structure des effectifs ...
- La programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat,
- Les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

# SOMMAIRE

---

- 1. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES ET PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2020**
- 2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE**
  - 2.1 - Evolution des recettes de fonctionnement
  - 2.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement
- 3. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS**
  - 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
  - 3.2 - Epargne brute
  - 3.3 - Effet de ciseau
- 4. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT**
  - 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
  - 4.2 - Annuités de la dette
  - 4.3 - Ratio de désendettement
- 5. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE**
  - 5.1 - Les recettes d'investissement
  - 5.2 - Les dépenses d'investissement
  - 5.3 - Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 (pi)
  - 5.4 - Impact du PPI sur le niveau de l'endettement
    - 5.4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
    - 5.4.2 - Ratio de désendettement
  - 5.5 - Le bilan des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
- 6. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION**
- 7. LES ORIENTATIONS DU BUDGET DU PORT DE CARNON**
- 8. DEBAT**

# **1. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES (PLF) 2020**

La 5<sup>ème</sup> loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 fixe un objectif national de progression des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales à +1.2% par an. Sont plus précisément concernées par la signature d'un contrat les 321 collectivités dont les dépenses de fonctionnement au budget principal dépassent 60 millions d'euros.

- Contrairement aux deux précédentes législatures, la 6<sup>ème</sup> loi de programmation n'est pas intervenue en année 3 (automne 2019) mais elle a été différée au 1<sup>er</sup> semestre 2020



## **LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :**

### **La contribution de la commune au déficit public**

- **La Baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement)**

**Pour mémoire :** La commune a contribué au redressement du déficit public sur la période 2014-2017 à hauteur de 1 581 000 € par une baisse de la DGF sur la période.

Cette baisse exceptionnelle des recettes de la commune aurait pu déstabiliser et mettre la commune en grande difficulté sans un pilotage fin des finances de la commune.

Les mesures prises ont permis de garantir les équilibres financiers de la commune.

- **La Progression des dépenses de fonctionnement limitée à 1.20%**

*En application des I et II de l'article 13 de la LPPF, toutes les collectivités territoriales sont concernées par cet effort*

« Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités auxquelles elles sont associées. »

La commune a engagé un plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de répondre aux exigences de la loi. Les hypothèses de perspectives financières prévoient une évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1.20%

## **➤ LES MESURES DU PLF 2020 : LA FISCALITE LOCALE**

### **1. La Taxe d'Habitation**

#### **1.1 Les bases et taux de TH figés en 2020**

Le point 1.6 de l'article 5 du PLF 2020 prévoit que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Par ailleurs, le coefficient de revalorisation des bases (2,2% en 2019) ne sera pas appliqué pour la TH en 2020.

A noter toutefois que la commission des finances de l'Assemblée Nationale a introduit par amendement un coefficient de +0,9% pour 2020. Ces éléments sont encore susceptibles de varier pendant les discussions parlementaires.

Accusé de réception par amendement un  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

## **1.2 Une perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH entre 2017 et 2019**

Le point 6.1 de l'article 5 du PLF 2020 prévoit l'institution d'un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité du supplément de produit de taxe d'habitation correspondant à la hausse de taux depuis 2017 pour la part correspondant aux contribuables dégrévés (Réforme Macron).

A bases fiscales équivalentes le produit de fiscalité sera donc minoré en 2020 pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019.

## **1.3 Transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti aux communes à compter de 2021**

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, le PLF prévoit le transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti aux communes à compter de 2021. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019.

Un coefficient correcteur sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

## **1.4 Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants**

Le PLF 2020 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) » et du maintien de la « Taxe sur les locaux vacants (TLV) ».

## **2. Dotations et péréquation**

### **2.1 La dotation forfaitaire des communes**

Le PLF 2020 n'introduit pas de modification dans le calcul de la dotation forfaitaire qui continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de la population DGF et de l'écrêtement si le potentiel fiscal de la commune est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. Au vu des abondements inscrits dans le PLF, l'écrêtement devrait être similaire à celui de 2019.

### **2.2 Les dotations de péréquation verticales (DSR, DSU et DNP)**

Le PLF 2020 prévoit les mêmes abondements qu'en 2019 à savoir +90M€ sur la DSU, +90M€ sur la DSR et stabilité de la DNP. La DNP des départements est quant à elle toujours abondée de 10M€.

### **2.3 Le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communale)**

Le PLF 2020 maintient les enveloppes de FPIC leur niveau de 2019.

## **3. Les autres mesures**

### **3.1 Vers une révision des valeurs locatives**

L'article 52 du PLF 2020 prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives :

Premier semestre 2023 : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclarent à l'administration les loyers pratiqués.

recours à l'administration  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Avant le 1er septembre 2024 : présentation par le gouvernement d'un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.

2025 : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.

1er Janvier 2026 : application des nouvelles valeurs locatives

### 3.2 Nouveau report de l'automatisation du FCTVA

Le PLF 2020 acte une nouvelle fois le report d'un an de l'automatisation du FCTVA. Celle-ci devrait s'appliquer à compter du 01/01/2021.



## LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :

En 2020, année de transition et surtout dernière année au titre de laquelle les collectivités perçoivent un produit de taxe d'habitation (sur les résidences principales), deux effets principaux sont prévus :

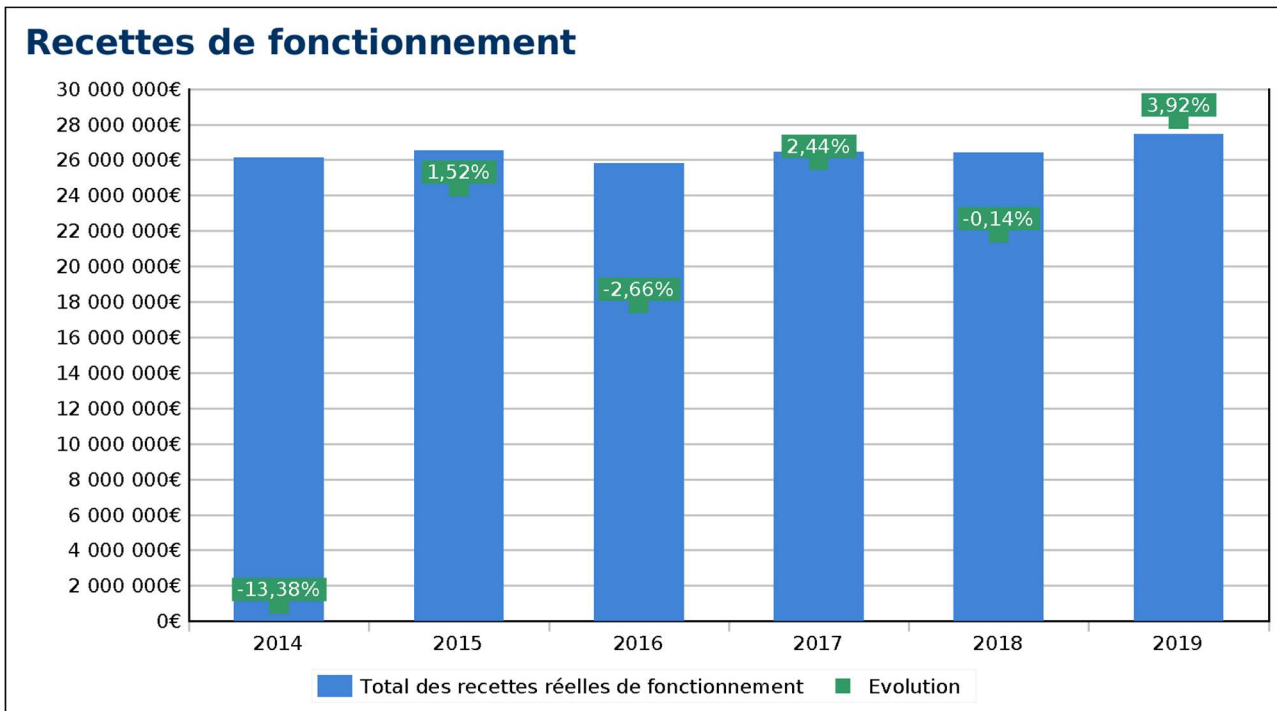
=> le PLF prévoit que les valeurs locatives, taux d'imposition et montants d'abattements appliqués en 2019 sont reconduits tels quels. Autrement dit, cette année : aucune revalorisation des bases de TH n'est à prévoir (pour les résidences principales du moins) ; et les communes et EPCI sont privés de tout pouvoir de taux au titre de cet impôt. L'objectif est bien entendu de limiter le coût de la réforme pour l'Etat (qui prendra en charge le besoin de compensation en valeur de bases 2020).

Les incertitudes qui pèsent sur la réforme de la fiscalité créent une contrainte supplémentaire sur les recettes de la commune.

## 2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

### 2.1 Evolution des recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	26 135 353	-13,38 %	1 548
2015	26 533 553	1,52 %	1 571
2016	25 827 957	-2,66 %	1 528
2017	26 458 881	2,44 %	1 556
2018	26 422 479	-0,14 %	1 515
2019	27 459 015	3,92 %	1 615



Après 4 années de baisse des dotations (- 1 581 000€ sur la période), l'année 2019 est marquée par une reprise des recettes de fonctionnement +(3.92%).

Cette nouvelle dynamique résulte en partie de la progression des bases de Taxe d'habitation et de foncier bâti du fait de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée à 2.2% en 2019 (après 1.2% en 2018).

De la progression des produits issus de domaine (revalorisation des tarifs des plages privées, parking payants...) et les cessions immobilières.

L'attribution de compensation versée par l'Agglomération du Pays de l'Or n'évolue pas.

### Les principales recettes de fonctionnement

**Produits de la fiscalité directe** : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2014	2015	2016	2017	2018	2019
10 343 035	11 132 842	11 364 739	11 573 298	11 798 181	12 030 080

**Produits de la fiscalité indirecte** : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée. (La taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation,...).

2014	2015	2016	2017	2018	2019
11 399 922	11 316 725	11 281 052	11 577 587	11 482 359	11 500 922

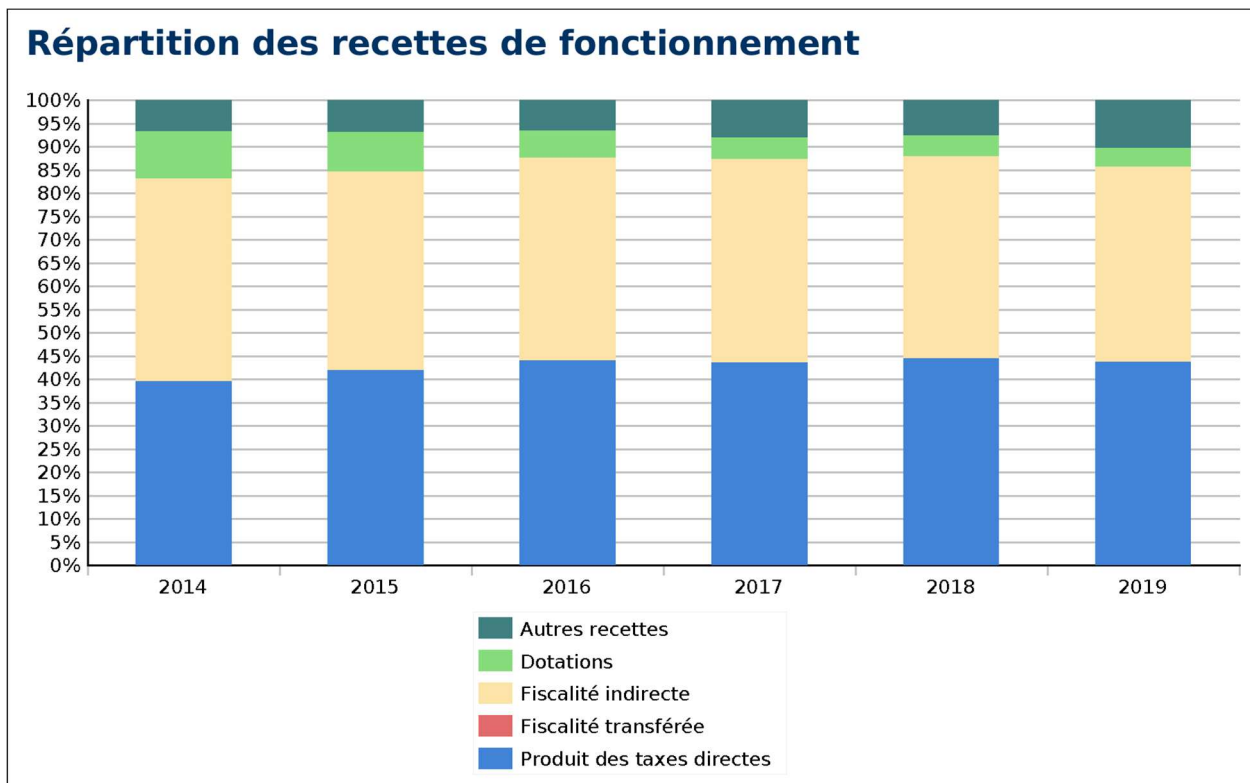
Accusé de réception en préfecture  
034 213401540-20191216-DGMI165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception en préfecture : 09/01/2020

**Dotations :** Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2014	2015	2016	2017	2018	2019
2 663 209	2 254 641	1 489 892	1 242 429	1 183 133	1 116 400

**Autres recettes :** Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

- Les montants sont exprimés TTC et sont basés sur les résultats des comptes administratifs concernés sauf pour l'année 2019 où le montant est estimé.



### Perspectives 2020

A partir de 2020, et sur la durée de la prospective les recettes de fonctionnement vont progresser faiblement.

La progression des bases de taxe d'habitation sera neutralisée du fait de la réforme.

L'attribution de compensation (fiscalité reversée par la Communauté d'agglomération) sera diminuée du montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines. Le montant des charges transférées est en cours d'évaluation.

La Dotation forfaitaire va diminuer chaque année, sous l'effet de la prise en compte de l'écêtement, cette déduction sera minorée par l'effet population. Nous estimons que le montant de l'écêtement appliqué sur la dotation forfaitaire



sera moins important en 2019 par rapport aux exercices 2017 et 2018 (Ecrêtement 2017 : 119 556€, Ecrêtement 2018 : -95 000€, Ecrêtement 2019 : -91 000€, Ecrêtement 2020 : -90 000€, effet population : -540 000€).

Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

La DGF devrait diminuer chaque année d'environ 50 000€.

## CONCLUSION

**En 2019, L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est plus dynamique sous l'effet d'une progression des bases fiscales, des actions menées pour l'optimisation du domaine public.**

**La réforme de la fiscalité ne permettra plus à très court terme d'actionner le levier fiscal.**

**La commune devra créer de nouvelles ressources de financement en travaillant sur la tarification du service aux usagers, optimiser le domaine public et son patrimoine et réaliser des investissements productifs de revenus.**

**La commune afin de répondre aux nouveaux enjeux a créé une direction optimisation des ressources dont les objectifs sont d'anticiper et de créer de nouvelles sources de financement.**

### 2.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

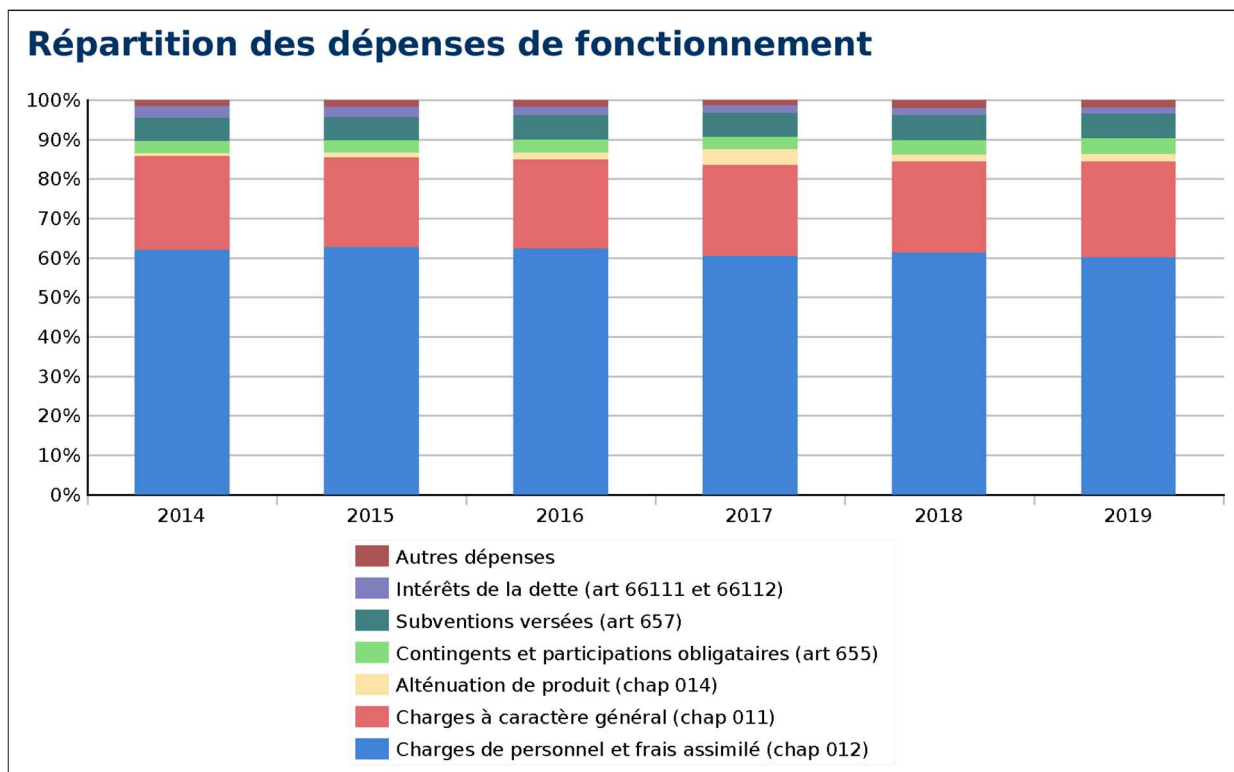
L'année 2015 est marquée par une forte décélération de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en 2016 la baisse est estimée à - 3.33%. Cette décélération est principalement due au plan d'économies lancé entre 2015 et en 2016, à l'optimisation de la gestion de la dette. A partir de 2017, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.88%, malgré une augmentation modérée du poste des dépenses de personnel (+1,72%). Cette augmentation est principalement due au paiement de la pénalité sur l'insuffisance de logements sociaux (422 000€). En 2019, l'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à 1.80 % et permet de se rapprocher des 1.20 % exigés.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	22 258 676	2,52 %	1 318
2015	22 311 783	0,24 %	1 321
2016	21 568 127	-3,33 %	1 276
2017	22 610 175	4,83 %	1 329
2018	23 020 106	1,81 %	1 320
2019	23 270 503	1,8 %	1 368

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Accusé de réception en préfecture 034-215-11150-2019-0116-000165A-19-BF Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception en préfecture : 19/12/2019
Dépenses de fonctionnement	0,89 %	4,55 %

### Les principales dépenses de fonctionnement



### LES DEPENSES DE PERSONNEL

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (14 166 000 € estimés en 2019) représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2014-2019, la masse salariale connaît une augmentation modérée correspondant à 2.56 % (sur la base de l'estimation des dépenses 2019).

Une baisse est à noter en 2016, de 3.63 %, en raison essentiellement du transfert de la compétence «temps périscolaire» auprès de la Communauté d'agglomération du pays de l'Or.

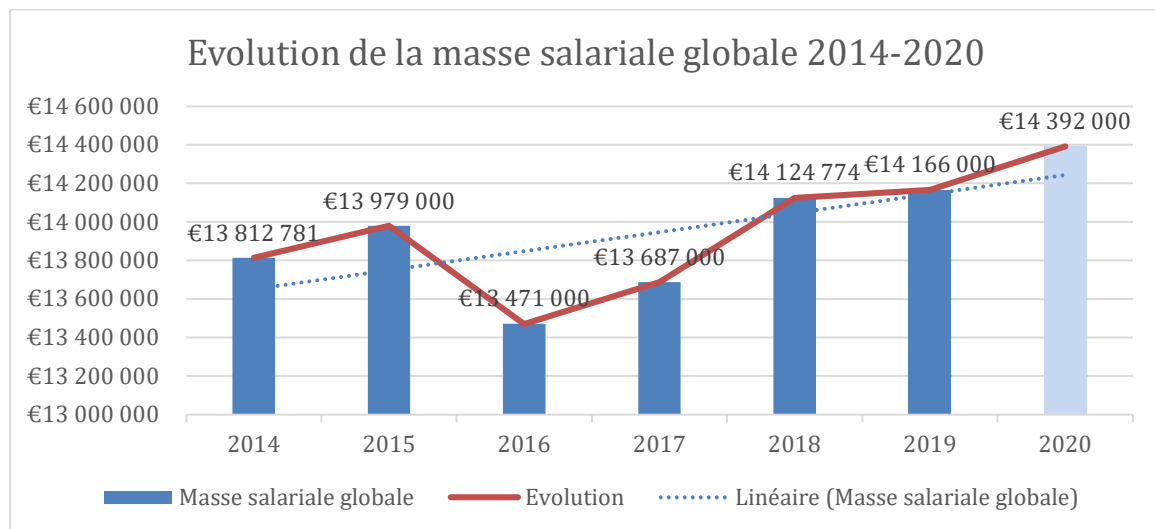
L'exercice 2017 enregistre une hausse maîtrisée, qui s'élève à 1,72%

Pour 2018, l'augmentation s'élève à 3.50% environ.

Les fortes variations en 2015 et 2016 correspondent à la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires par la Ville puis leur transfert à l'Agglomération du Pays de l'Or.

#### Masse salariale globale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
13 812 781 €	13 979 000 €	13 471 000 €	13 687 000 €	14 124 774 €	14 166 000 €	<b>14 392 000 €</b>



#### Variation en montant et %

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Variation	Variation	Variation	Variation	Variation estimée	Prévision
166 219 €	-508 000 €	216 000 €	437 774 €	41 226 €	226 000 €
1,20%	-3,63%	1,60%	3,20%	0,29%	1,60%

Pour 2020, la Ville table sur une progression de +1.60% qui tient compte dans la mesure du possible du Glissement Vieillesse Technicité. Cependant, il conviendra d'affiner avec précision les effets de la mise en œuvre de l'accord parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui avait été suspendu en 2018 mais à nouveau programmé à partir de 2019. Cette réforme pour 2020 doit impacter certains cadres d'emplois de catégorie C et A.

L'évolution de la masse salariale est également due à l'évolution des effectifs, permanents et non permanents (saisonniers, renforts) et à l'évolution des composantes de la rémunération (heures supplémentaires, carrières des fonctionnaires).

Par ailleurs, ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux qui s'imposent aux collectivités locales, notamment le relèvement de certains taux de cotisation qui seront connus précisément au début du mois de janvier 2020.

## 1- Evolution des effectifs permanents

Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Les postes permanents sont essentiellement occupés par des fonctionnaires.

Concernant leurs effectifs, on observe l'évolution suivante depuis 2014.

### Les fonctionnaires

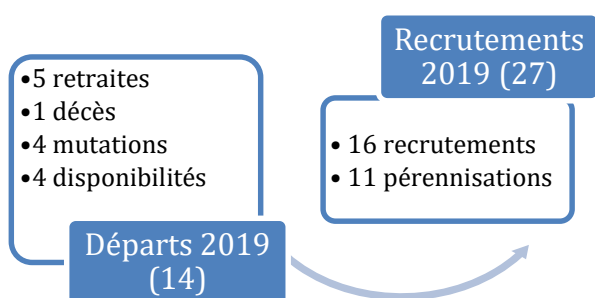
Titulaires au 31 décembre de l'année

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019 <i>prévisions</i>	2020 <i>prévisions</i>
Titulaires (dont stagiaires)	321	310	308	310	305	318	319

A chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service. Cette réflexion peut également permettre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

Dès lors, le nombre d'agents recrutés sur ces dernières années a été moindre par rapport au nombre des départs enregistrés.

RECRUTEMENTS FONCTIONNAIRES	2015	2016	2017	2018	2019	2020 <i>prévisions</i>
TOTAL	9	13	15	15	27	17



En 2020, les prévisions sont les suivantes :

- ✓ 15 départs à la retraite prévus dont 13 remplacés (1 déjà pourvu) et 2 départs à la retraite pour invalidité probable, soit 14 recrutements extérieurs à prévoir en 2020,
- ✓ Un plan de pérennisation de 3 agents d'entretien.

### Les contractuels permanents

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement recrutés pour le remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles. Leur nombre est variable d'une année sur l'autre.

Ainsi, chaque année, une enveloppe est reconduite pour couvrir ces dépenses imprévues.

En 2019, une forte baisse est constatée sur les contractuels en remplacement d'agents momentanément indisponibles.

## 2- Evolutions des dépenses non permanentes

Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

### Les contractuels saisonniers – forte baisse puis stabilité depuis 2016

En 2016, il a été demandé un effort financier conséquent concernant le recours aux agents saisonniers par la collectivité. Cet effort financier s'est traduit par une baisse de 28 % de ces dépenses par rapport à l'année 2015.

En 2017, une légère augmentation est à relever, due notamment aux renforts pour les parkings et la police municipale.

En 2018 et 2019, les dépenses liées aux saisonniers se stabilisent.

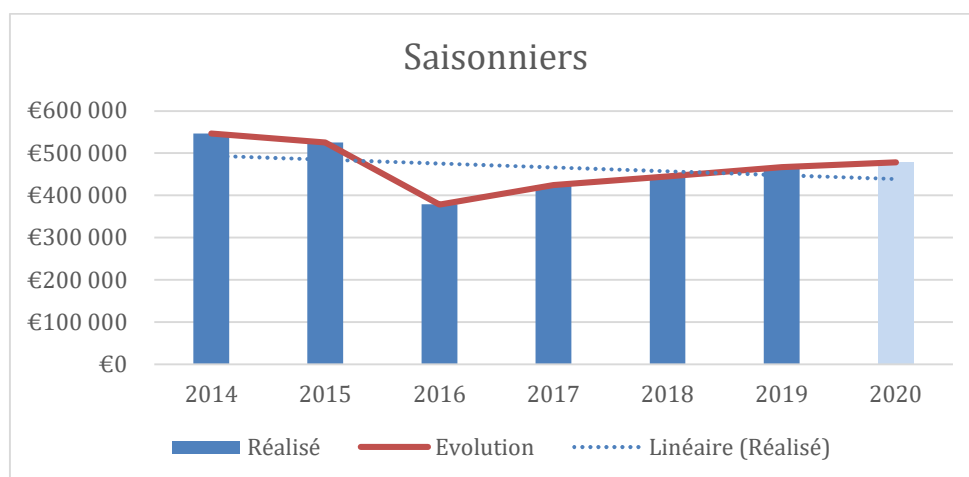
En 2018, la variation s'explique par la prise en compte des vacances sportives pendant les petites vacances scolaires comme un besoin lié à la saisonnalité au même titre que les vacances d'été. En 2019, le dispositif Poz' Alco a lui aussi été intégré dans les dépenses de saisonniers. Ces montants viennent donc en déduction des dépenses de personnel en renfort ponctuel.

En 2019, il est à préciser que le bac a été remis en service, occasionnant à ce titre des frais de personnel pour la conduite du bateau.

Depuis 2014, la dépense liée à l'emploi d'agents saisonniers a diminué de 14.71%. Cette baisse est la traduction de la volonté de la Collectivité de réduire leur nombre dans les services peu impactés par l'activité estivale tout en maintenant voire augmentant leur recours dans les services avec une forte saisonnalité (activité estivale à Carnon).

Saisonniers : montants annuels

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
546 606 €	525 424 €	378 690 €	424 546 €	444 920 €	466 513 €	478 000 €



### Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Réalisé estimé</i>	<i>Prévision</i>
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	233 837 €	<b>278 000,00 €</b>	<b>259 000,00 €</b>

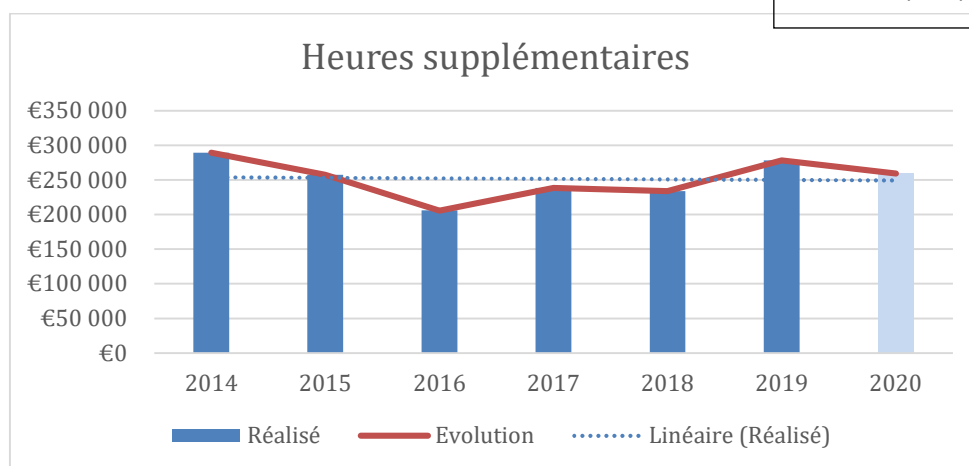
Différence

-32 067 €

-51 382 €

32 317 €

-4 362 €

 Accusé de réception en préfecture  
 034-21340194-216-DCM-19-000-19-BF  
 Date de télétransmission : 19/12/2019  
 Date de réception préfecture : 19/12/2019


La collectivité a mis en place une politique de réduction des heures supplémentaires. Les économies en résultant se sont élevées à : 32 142 € en 2015 et 51 382 € en 2016.

Pour 2017, une augmentation du nombre d'heures supplémentaires est due à l'organisation des élections. En effet, le coût de 4 tours d'élection (en heures supplémentaires) s'est élevé à 19 662 €.

En 2018, une augmentation des heures supplémentaires corrigées des événements ponctuels tels que les élections ou les intempéries est à observer. Ainsi, les heures supplémentaires consécutives au fonctionnement habituel des services sont en augmentation.

En 2019, les heures supplémentaires ont augmenté en raison de la mise en place de la brigade de nuit qui a entraîné la réalisation d'heures supplémentaires des agents en place pendant la période estivale (36 000 €) dans l'attente du recrutement de l'équipe au complet (6 policiers municipaux).

Pour 2020, il est proposé de maintenir la réalisation 2020 diminuée des heures supplémentaires de cette brigade et en rajoutant un tour d'élection par rapport à 2019 (2 tours pour les municipales) ainsi que les heures liées à la mise sous pli (17 000 € au total).

### 3- Le temps de travail

La durée du travail des fonctionnaires est passée, au même titre que dans le privé, à 35 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

C'est le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 qui fixe à 1 607 heures annuelles le temps de travail effectif des fonctionnaires territoriaux.

Afin de garantir le décompte des 1 607 heures annuelles, la Mairie de Mauguio s'est engagée dans une large réflexion autour de cette question sur le temps de travail.

Enfin, une large concertation auprès de l'ensemble des services a été menée afin de travailler sur une nouvelle organisation du temps de travail qui respecte nos obligations légales et améliore le service public.

Ainsi, les services municipaux sont organisés sur la base des 1 607 heures depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## CONCLUSION

- Il convient de s'attacher à repousser l'effet de ciseau qui se traduit par, d'un côté, une hausse du volume et du coût des prestations et des charges et, d'un autre côté, la diminution des marges de manœuvre financières.
- Il faut rendre l'administration efficiente, poursuivre la modernisation des systèmes d'information,

### 3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

#### 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

##### Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants	4 494 315	4 815 432	4 766 583	4 276 855	3 790 597	3 421 103

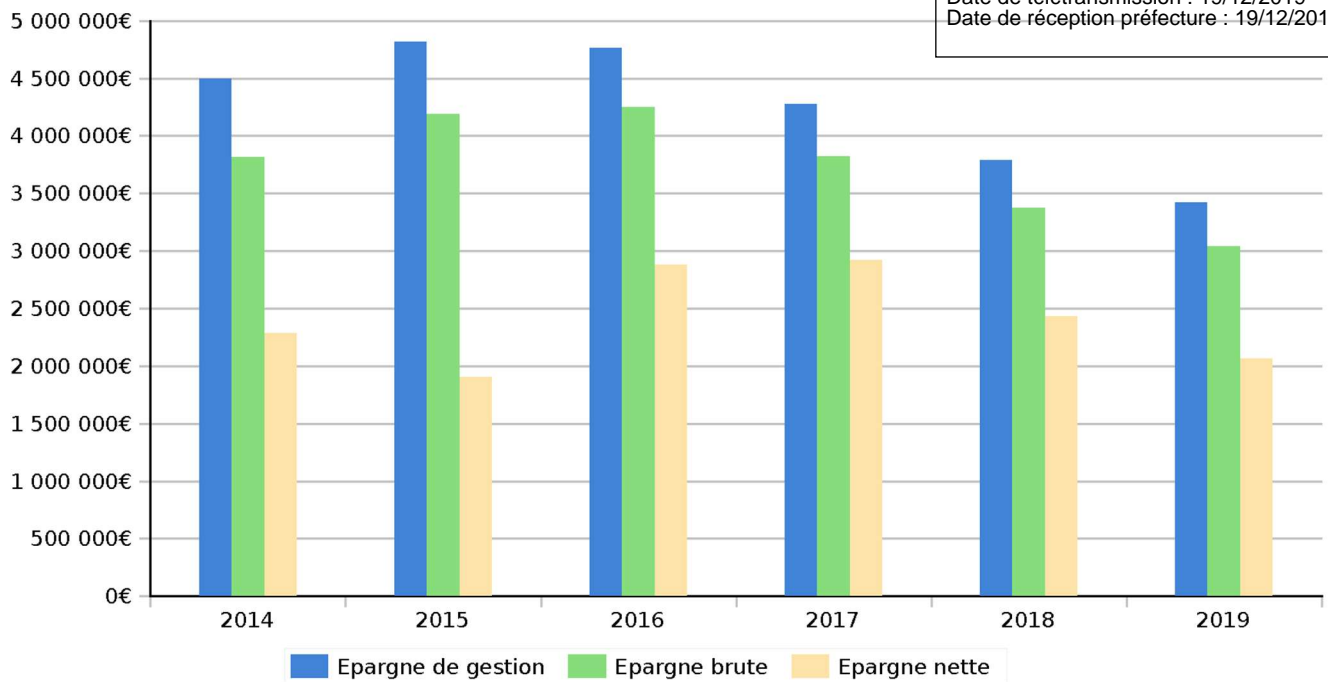
**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 373 839	3 042 512

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes de fonctionnement</b>	26 135 353	26 533 553	25 827 957	26 458 881	26 422 479	27 459 015
Epargne de gestion	4 494 315	4 815 432	4 766 583	4 276 855	3 790 597	3 421 103
Epargne brute	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 373 839	3 042 512
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	14,64 %	15,8 %	16,47 %	14,47 %	12,78 %	11,49 %
Epargne nette	2 288 275	1 903 293	2 878 158	2 918 303	2 432 045	2 062 578

## Epargnes

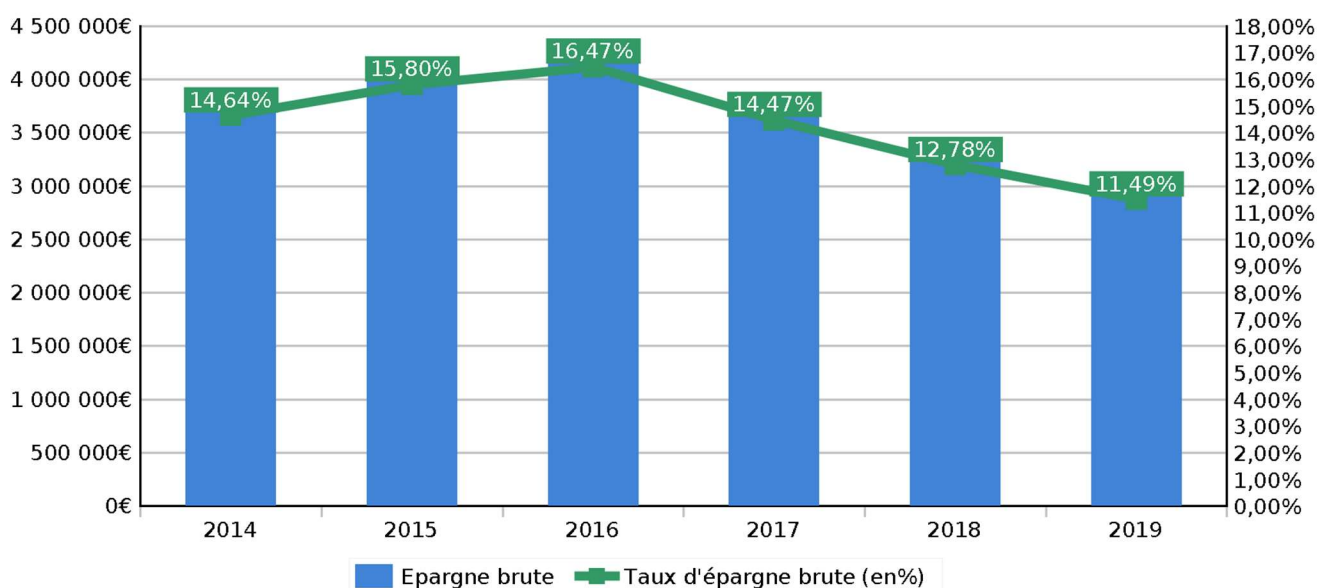


### 3.2 - Epargne brute

**Epargne brute** = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

## Epargne brute



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 173 839	3 047 520
Taux d'épargne brute (en %)	14,64 %	15,8 %	16,47 %	14,47 %	12,78 %	11,49 %

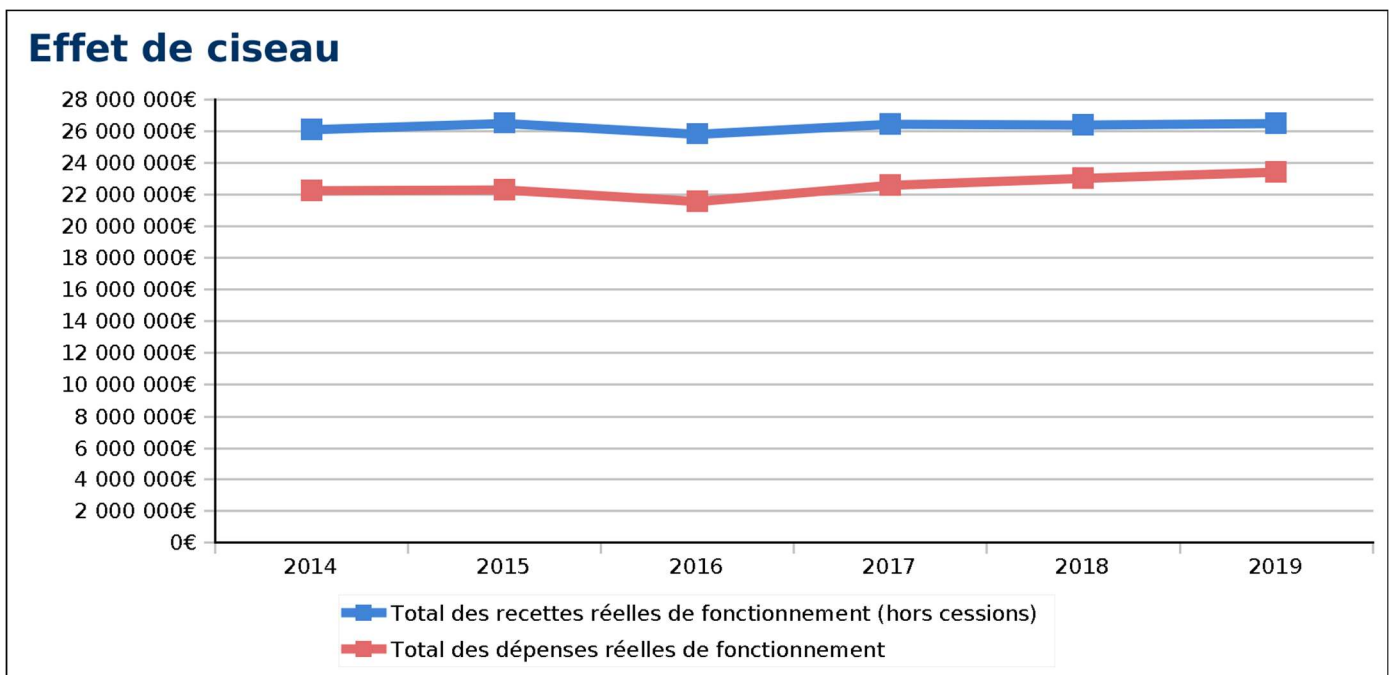
Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de dépôt en préfecture : 09/12/2019

### 3.3 - Effet de ciseau

**Effet de ciseau :** Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	26 075 663	26 499 053	25 821 157	26 434 158	26 393 946	26 478 015
<i>Evolution n-1</i>	0,44 %	1,62 %	-2,56 %	2,37 %	-0,15 %	0,32 %
Dépenses de fonctionnement	22 258 676	22 311 783	21 568 127	22 610 175	23 020 106	23 435 503
<i>Evolution n-1</i>	2,52 %	0,24 %	-3,33 %	4,83 %	1,81 %	1,8 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Accusé de réception en préfecture  
 034213401340-20191216-DCM-185A-19-BF  
 Date de télétransmission : 19/12/2019  
 Date de réception préfecture : 19/12/2019

## CONCLUSION

Les équilibres financiers sur la période 2014- 2019 sont préservés, les niveaux d'épargne témoignent d'une très bonne santé financière de la commune.

## 4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette a évolué de **15 456 359 € en 2014 à 12 185 103 € en 2019**.

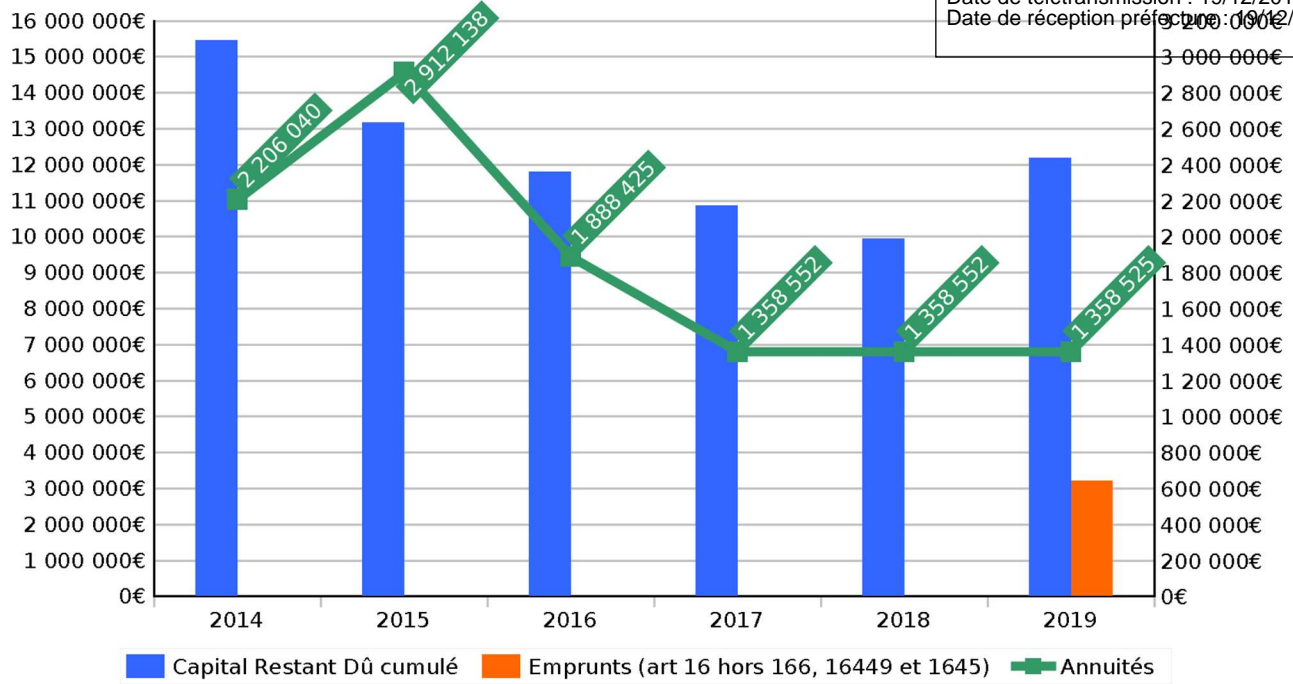
De la même façon, l'annuité de la dette a évolué de **2 206 040 € en 2014 à 1 358 525 € en 2019** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2014	15 456 359	-9 %	0
2015	13 172 382	-14,78 %	0
2016	11 797 510	-10,44 %	0
2017	10 855 650	-7,98 %	0
2018	9 950 036	-8,34 %	0
2019	12 185 103	22,46 %	3 215 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-4,64 %	-21,16 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts.

## Encours de dette



### 4.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

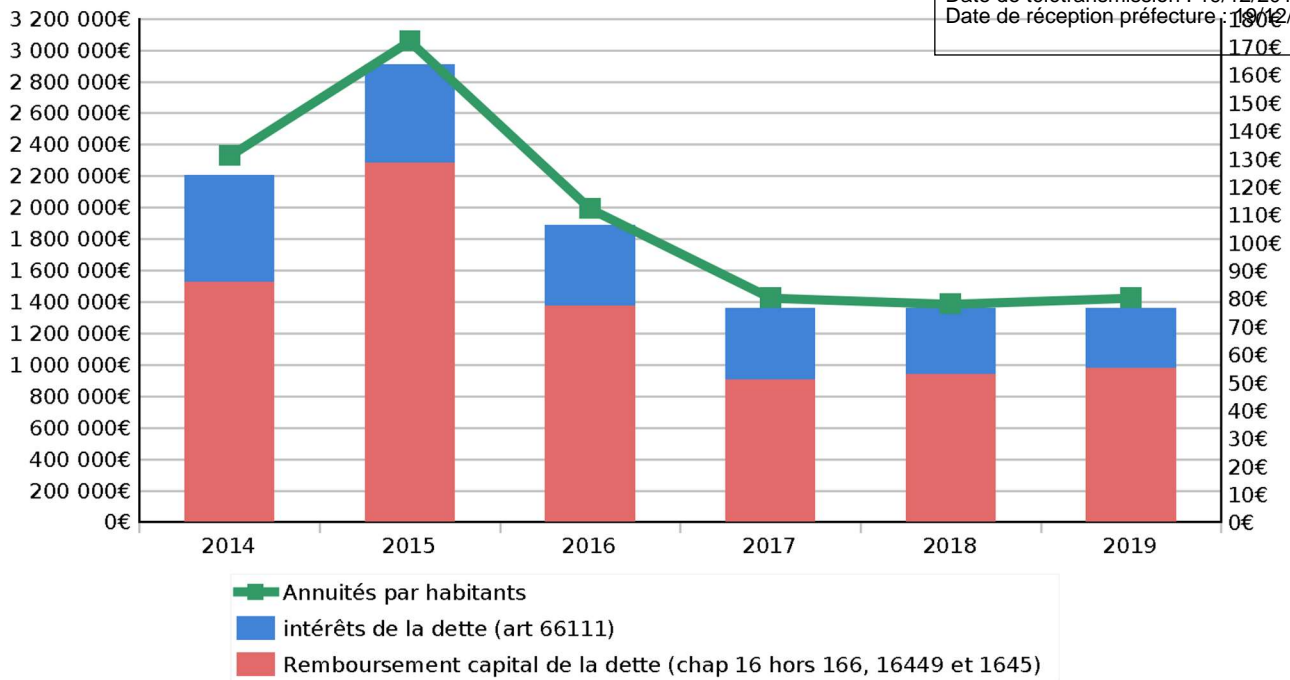
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuités	2 206 040	2 912 138	1 888 425	1 358 552	1 358 552	1 358 525
Evolution n-1 (en %)	-52,87 %	32,01 %	-35,15 %	-28,06 %	0 %	-0 %
Capital en euro	1 528 713	2 283 977	1 374 872	905 679	941 795	979 933
Intérêts en euro	677 328	628 162	513 553	452 872	416 757	378 591

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

## Remboursement

Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 18/02/2019



### 4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

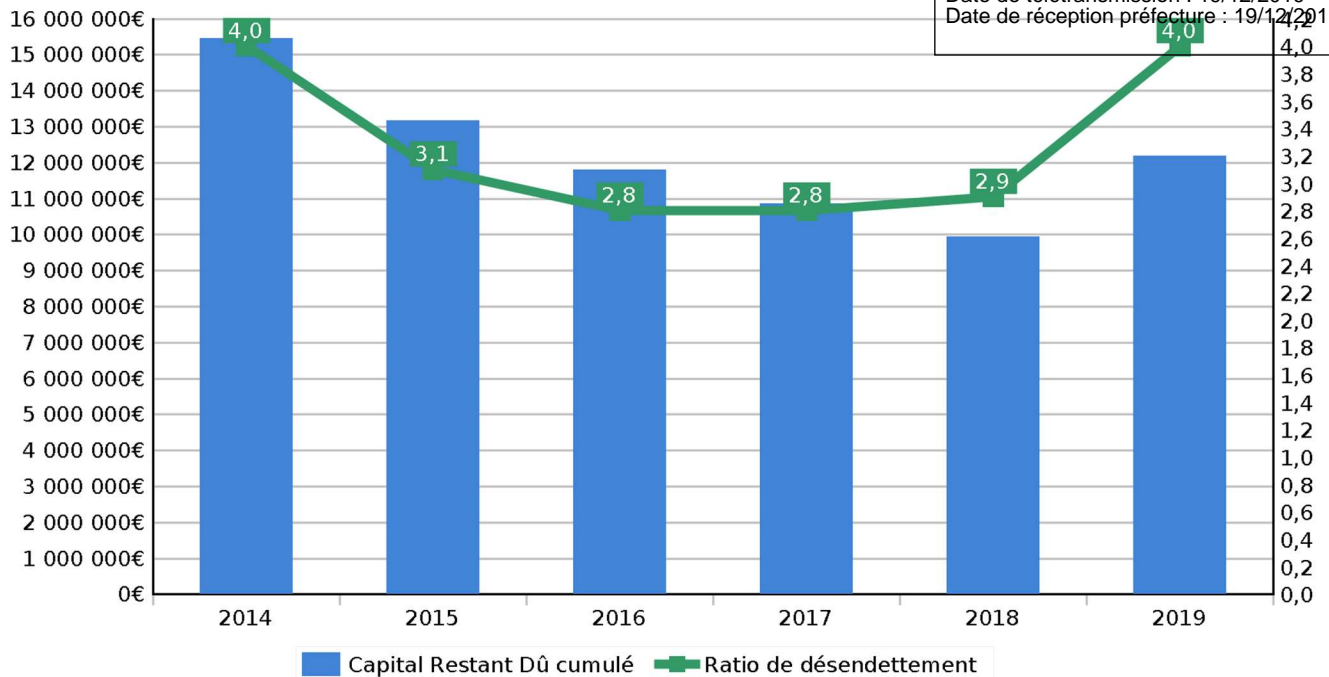
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio	4 ans	3,1 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,9 ans	4 ans

Le ratio de désendettement reste performant et permet le financement de nouveaux projets d'investissement.

La moyenne des communes de même strate se situe à 5 années.

## Capacité de désendettement

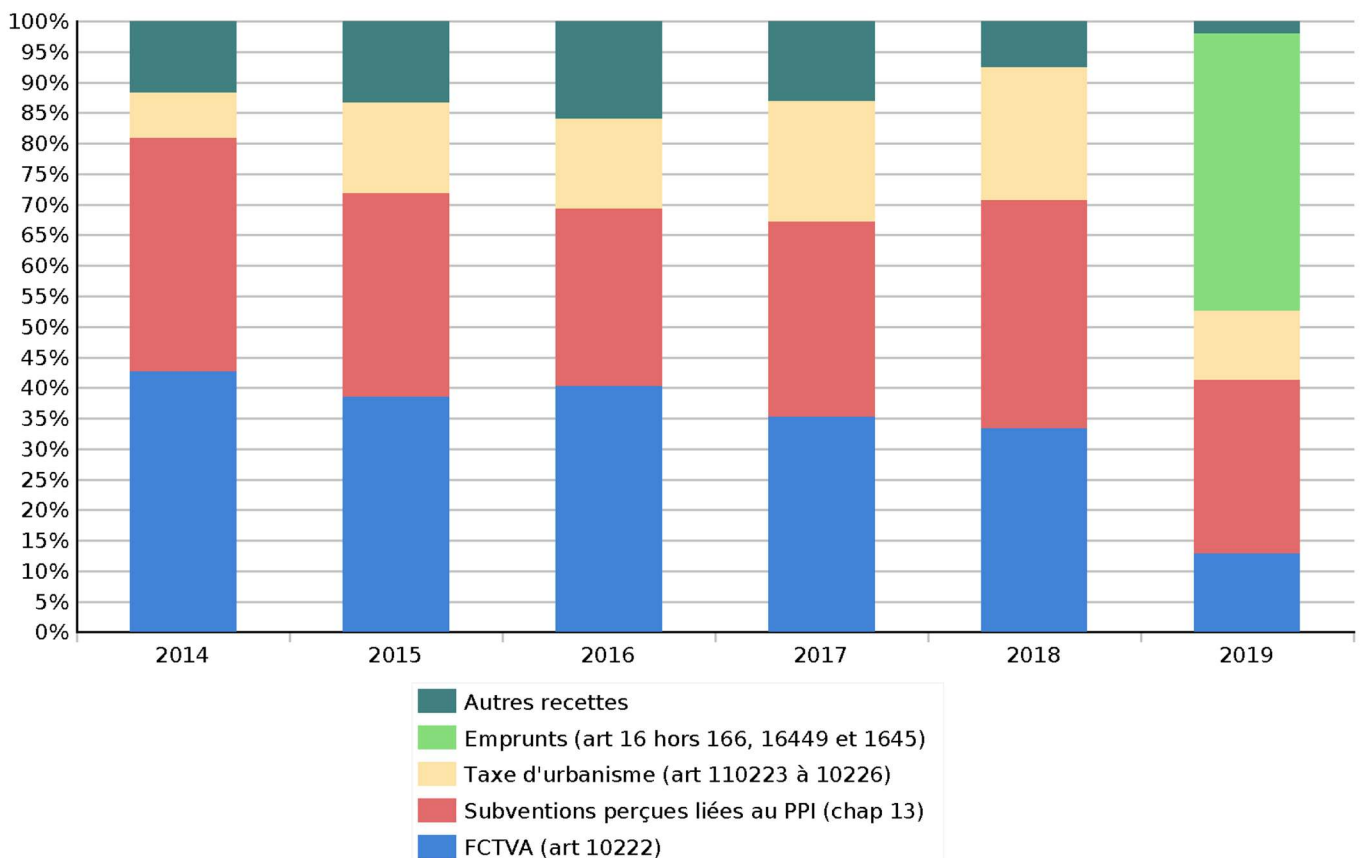
Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20191216-DCM-165A-19-BF  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019



## 5 - LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

### 5.1- Les recettes d'investissement

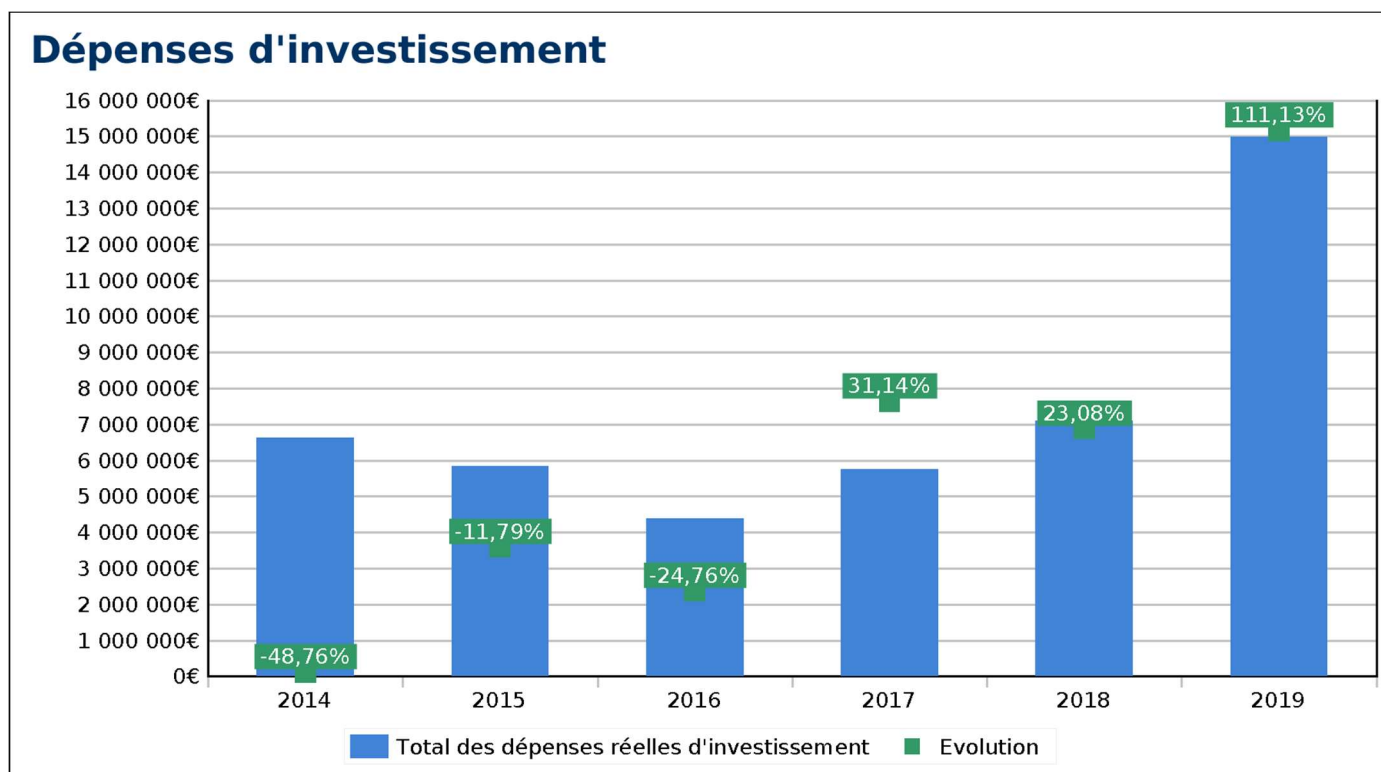
### Répartition des recettes d'investissement



## 5.2 - Les dépenses d'investissement

### Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	6 623 413	-48,76 %	392
2015	5 842 488	-11,79 %	346
2016	4 396 149	-24,76 %	260
2017	5 765 055	31,14 %	339
2018	7 095 662	23,08 %	407
2019	14 981 136	111,13 %	881



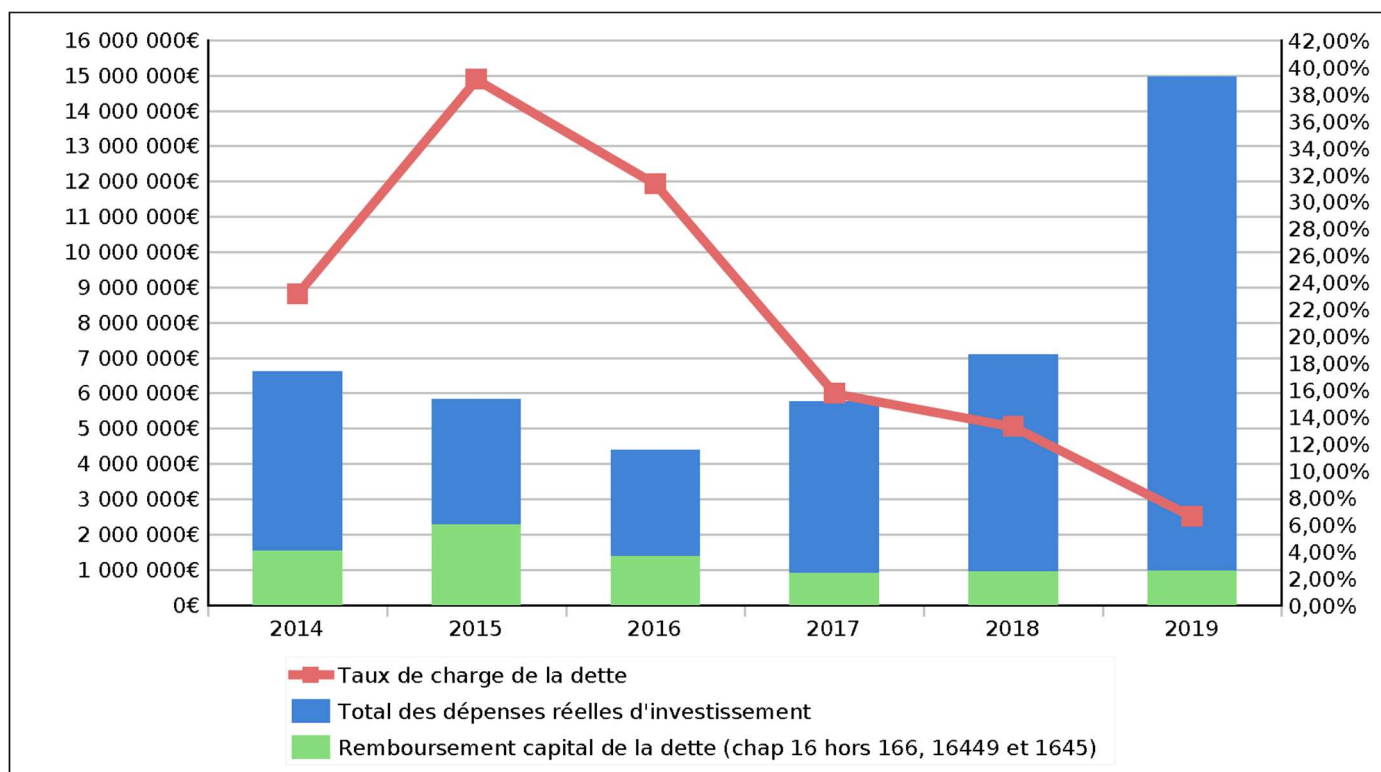
### Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2014	6 623 413	1 528 713	23,08 %
2015	5 842 488	2 283 977	39,09 %
2016	4 396 149	1 374 872	31,27 %

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2017	5 765 055	905 679	15,71 %
2018	7 095 662	941 795	13,27 %
2019	14 981 136	979 933	6,54 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



### 5.3 - Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 (pièce jointe)

### 5.4 - Impact du PPI sur le niveau de l'endettement

#### 5.4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette évoluerait de **12 185 103 € en 2019 à 15 000 721 € en 2025.**

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 358 525 € en 2019 à 1 532 067 € en 2025.**

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2014	15 456 359	-9 %	0
2015	13 172 382	-14,78 %	0
2016	11 797 510	-10,44 %	0
2017	10 855 650	-7,98 %	0
2018	9 950 036	-8,34 %	0
2019	12 185 103	22,46 %	3 215 000
2020	10 869 053	-10,8 %	-161 810
2021	14 601 227	34,34 %	4 854 431
2022	13 938 860	-4,54 %	460 493
2023	14 356 372	3 %	1 480 864
2024	14 911 410	3,87 %	1 610 158
2025	15 000 721	0,6 %	1 204 087

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-0,27 %	-2,95 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

#### 5.4.2 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	4 ans	3,1 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,9 ans	4 ans	5,4 ans	8,2 ans	8,2 ans	8,3 ans	8,8 ans	9 ans



## PRESENTATION DES GRANDS PROJETS PREVUS AU PPI EN 2020-2025 :

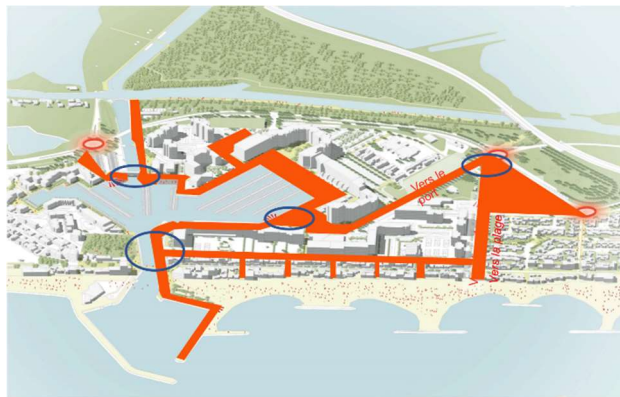
### LA REQUALIFICATION DE LA STATION LITTORALE

**POLITIQUE PUBLIQUE : Aménagement et développement (ADD – ADDPR5)**

**MONTANT PREVISIONNEL : 6 748 000 euros**

**MONTANT TOTAL DES AIDES PUBLIQUES : 413 833 euros (subventions notifiées pour le volet études) et 2 732 400 euros (à solliciter pour le volet travaux)**

**PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (FNADT), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault**



Cinquante ans après la Mission Racine, la commune de Mauguio-Carnon engage un projet ambitieux de requalification de sa station balnéaire dans une volonté de renforcement de l'attractivité du littoral. Les opérations d'aménagement qui seront entreprises dans ce cadre visent à :

- créer une station balnéaire apaisée et à l'identité différenciée,
- améliorer la lisibilité du territoire dans son ensemble, et
- répondre aux besoins de développement de la ville permanente.

## LA REHABILITATION DU JARDIN DU BOSQUET

**POLITIQUE PUBLIQUE : Aménagement et développement (ADD – ADDPR5)**

**MONTANT PREVISIONNEL : 38 400 euros (volet études) et 749 332 euros (volet travaux)**

**MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DES AIDES PUBLIQUES : 10 000 euros (subvention notifiée pour le volet études) et 524 531 euros (à solliciter pour le volet travaux)**

**PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (not. DREAL pour les études), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault**

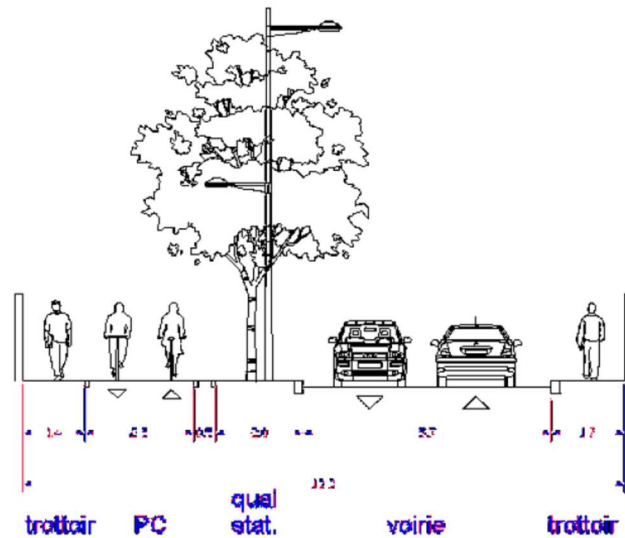


Participant également de la requalification de Carnon, la réhabilitation du jardin classé du Bosquet constitue l'une des premières opérations de déploiement d'une trame verte au sein de la station. Situé à l'ouest de la station, ce lieu atypique en bordure de mer a été classé en 1936 mais, depuis de nombreuses années, a perdu de sa superbe. Son réaménagement lui permettra de retrouver une partie de son histoire tout en s'adaptant aux besoins actuels de la station.

### Opération de réfection de l'avenue Jean Moulin :



Séquence 2 (tranche 1) – La largeur d'emprise moyenne est de 13.80 m



Cette opération de travaux, programmée en deux tranches, s'inscrit dans une démarche plus globale de requalification de voirie, engagée depuis 10 ans par la commune de Mauguio Carnon afin d'améliorer l'aménagement des axes pénétrants menant au centre-ville. L'avenue Jean Moulin ou axe départemental (D24) est située à l'Est de l'agglomération et distribue de nombreux équipements publics.

Elle sera également un axe central pour le nouveau quartier projeté sur La Font de Mauguio.

Le premier tronçon pour lequel les travaux ont débuté en 2018, consiste à aménager une chaussée double sens, des trottoirs, une piste cyclable bidirectionnelle en site propre, des zones de stationnement, à dissimuler les réseaux aériens, moderniser l'éclairage public et enfin créer un aménagement paysager.

1<sup>ère</sup> tranche 1 340 000€ TTC

2<sup>ème</sup> tranche 1 000 000€ TTC



**La réalisation d'un groupe scolaire dans le nouveau quartier de LA FONT DE MAUGUIO.**

Projet en cours d'étude

Montant estimé : 5 640 000 €

Financement de la ZAC de La Font de Mauguio : 2.8M €

## 5.5 - Le bilan des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) (art. L. 2311-3-I, CGCT) qui s'inscrivent dans la logique d'une gestion pluriannuelle.

### Présentation des AP/CP :

#### - la réhabilitation de l'îlot Prévert

<b>AP2016-9108</b> <b>Réhabilitation de</b> <b>l'îlot Prévert</b>	<b>Montant de</b> <b>l'AP</b>	<b>Mandaté</b> <b>sur 2015</b>	<b>Mandaté</b> <b>sur 2016</b>	<b>Mandaté sur</b> <b>2017</b>	<b>Mandaté sur</b> <b>2018</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>
Crédits de paiement	3 822 926,85 €	34 542 €	35 299,67 €	188 085,18 €	420 850,57 €	2 684 149,43 €	460 000,00 €
Recettes prévisionnelles :							
Autofinancement	920 626,85 €	34 542,00 €	35 299,67 €	188 085,18 €	420 850,57 €	241 849,43 €	
Subventions (CD)	222 300,00 €					222 300,00 €	
Emprunt	2 680 000,00 €					2 220 000,00 €	460 000,00 €

#### - L'aménagement de l'avenue Jean Moulin 1<sup>ère</sup> tranche

<b>AP2018-9133</b> <b>Rue Jean Moulin -1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Mandaté sur</b> <b>2018</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>
Crédits de paiement prévisionnels	2 680 000,00 €	127 291,83 €	1 362 708,17 €	1 190 000,00
Recettes prévisionnelles :				
Autofinancement	1 430 000,00 €	68 791,83 €	185 808,17 €	1 190 000,00
Subventions diverses (FECU, FAIC, CD)	200 000,00 €	58 500,00 €	126 900,00 €	
Emprunts	1 050 000,00 €		1 050 000,00 €	

#### - L'aménagement de la rue du Saut du Loup

<b>AP2018-9139</b> <b>Rue du Saut du Loup</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>
Crédits de paiement prévisionnels	270 000 €	20 000 €	250 000 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	270 000 €	20 000 €	250 000 €

- La Font de Mauguio : création d'un fossé nord

<b>AP2018-9140 La Font de Mauguio – création d'un fossé nord</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Mandaté sur 2018</b>	<b>CP 2019</b>
Crédits de paiement prévisionnels	850 000,00 €	82 219,71 €	767 780,29 €
Recettes prévisionnelles :			
Autofinancement	100 000,00 €	82 219,71 €	17 780,29 €
Participation SPL	500 000,00 €		500 000,00 €
Emprunts	250 000,00 €		250 000,00 €

- L'aménagement de la rue François Villon

<b>AP2018-9143 Rue François Villon</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>
Crédits de paiement prévisionnels	410 000 €	330 000€	80 000 €
Recettes prévisionnelles :			
Autofinancement	20 000 €	330 000 €	20 000 €
Emprunt	390 000 €		60 000 €

- Programme de voirie 2018

<b>AP2018-9147 Programme de voirie 2018</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Mandaté sur 2018</b>	<b>CP 2019</b>
Crédits de paiement prévisionnels	458 000 €	864 €	457 136 €
Recettes prévisionnelles :			
Autofinancement	312 000 €	864 €	241 136 €
Subventions (CD)	216 000 €		216 000 €

- Mise en conformité des Etablissements recevant du Public

<b>AP2019-9072 Mise en conformité des ERP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>CP 2016</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP 2018</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>
Crédits de paiement	1 939 397,92	15 825,01	11 016,86	42 556,05	440 000,00	1 000 000,00	430 000,00
Recettes prévisionnelles :							
Autofinancement	652 397,92	15 825,01	11 016,86	1 214,05	294 342,00		330 000,00
Emprunt	1 100 000,00					1 000 000,00	100 000,00
Subvention DETR	137 000,00			41 342,00	95 658,00		
Subvention Région	50 000,00				50 000,00		

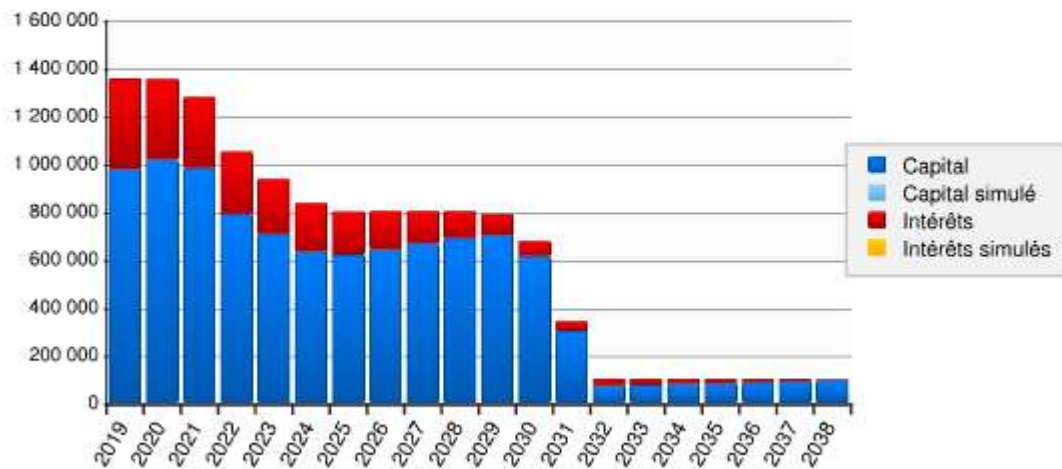
- Schéma Directeur de Carnon

AP2019-SDC Schéma directeur Carnon	Montant de l'AP	Mandaté sur 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>Crédits de paiement</b>	<b>6 746 953</b>	<b>5 000</b>	<b>530 851</b>	<b>245 773</b>	<b>1 879 343</b>	<b>1 238 432</b>	<b>1 176 882</b>	<b>1 670 672</b>
<b>Travaux et honoraires</b>	<b>6 437 281</b>	<b>5 000</b>	<b>436 531</b>	<b>189 673</b>	<b>1 821 833</b>	<b>1 180 922</b>	<b>1 149 282</b>	<b>1 654 040</b>
9154 - honoraires et études opérationnelles	880 537	5 000	384 487	129 673	189 833	73 022	51 282	47 240
9155 - études Passerelle liaison rive droite rive gauche	52 044		52 044					
Pépinière (co construction)	60 000			60 000				
Esplanade du port phase 1 (parking plaisanciers)	1 008 000				1 008 000			
Quai Auguste Meynier	624 000				624 000			
Rue de la Plage	319 500					319 500		
Avenue Grassion Cibrand	788 400					788 400		
Avenue des Comtes de Melgueil	1 098 000						1 098 000	
Parking Luna park et Salignac	1 606 800							1 606 800
<b>Convention de mandat</b>	<b>309 672</b>	<b>0</b>	<b>94 320</b>	<b>56 100</b>	<b>57 510</b>	<b>57 510</b>	<b>27 600</b>	<b>16 632</b>
9122 - Honoraires	309 672		94 320	56 100	57 510	57 510	27 600	16 632
<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>6 746 953</b>	<b>5 000</b>	<b>530 851</b>	<b>245 773</b>	<b>1 879 343</b>	<b>1 238 432</b>	<b>1 176 882</b>	<b>1 670 672</b>
Subventions	2 290 752		88 014	210 093	649 304	390 350	386 862	566 129
Financement Commune	4 456 201	5 000	442 837	35 680	1 230 039	848 082	790 020	1 104 543

## 6. LA GESTION DE LA DETTE

### Profil de remboursement de la dette

#### Flux de remboursement



### Synthèse de votre dette au 31/12/2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 970 102.99 €	3,78 %	10 ans et 6 mois	6 ans et 1 mois	28

### Dettes par type de risque (avec dérivés)

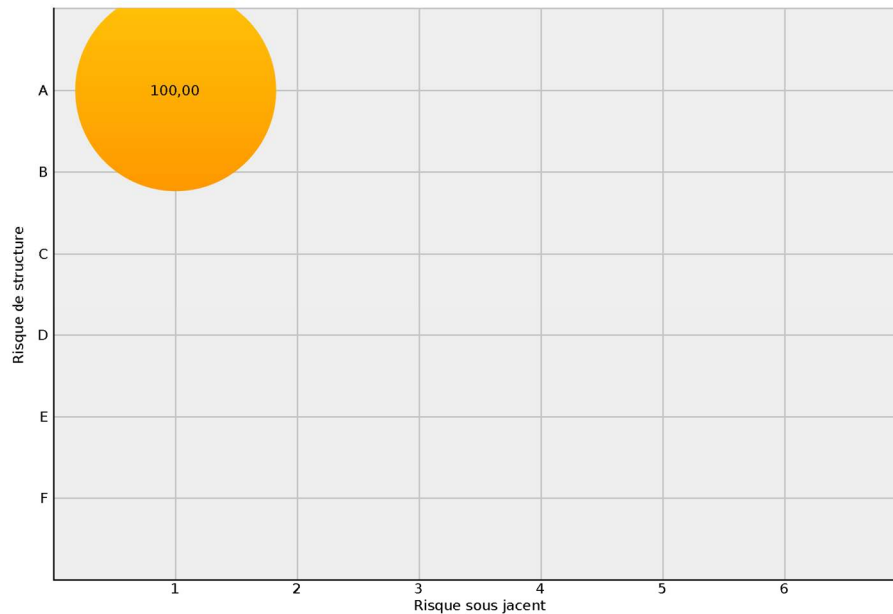
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 420 874.90 €	93,88 %	3,91 %
Variable couvert	549 228.09 €	6,12 %	1,87 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 970 102.99 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,78 %</b>

## Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du

CRD



## Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	6 947 203.06 €	77,45 %	
SFIL CAFFIL	1 140 436.65 €	12,71 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	649 678.88 €	7,24 %	
DEXIA CL	232 784.40 €	2,60 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 970 102.99 €</b>	<b>100,00 %</b>	-

### CONCLUSION

- Une dette saine
- Une capacité de désendettement performante : 4 années
- La possibilité pour la commune de financer un PPI élevé avec un volume d'emprunt adapté permettant de garantir les équilibres financiers





## Régie Municipale du Port de Carnon



### Le contexte général :

Le budget annexe du Port de Carnon va s'engager dès 2020 dans :

#### **1/ Des projets d'investissements structurants et réfléchis en synergie avec le schéma Directeur de la ville de Mauguio Carnon :**

- La reconstruction de la capitainerie et ses abords permettant leur mise en accessibilité
- La réfection des quais
- La mise en conformité de la station d'avitaillement
- La démolition et reconstruction des AOT

#### **2/ Des travaux d'entretien indispensables au confort des usagers avec l'opération de dragage sur 3 ans.**

#### **3/ Des services innovants :**

- Opérations de sensibilisations écologiques autour de la mer
- Les actions menées autour de « Port ouvert à tous »
- L'installation de bacs à tri sélectif
- Des outils innovants de communication destinée aux usagers du port qui seront en contact permanent avec les services du port.
- Le déploiement en partenariat avec la Police Municipale de la vidéosurveillance afin de réduire les actes de vandalisme.

La situation financière du port est saine avec un budget excédentaire sur ces 4 dernières années. Cela permet donc, un autofinancement serein à l'aboutissement des projets envisagés.

## SOMMAIRE

### 1. LA SECTION FONCTIONNEMENT

#### I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### ANNEXE :

Le Plan Pluriannuel de fonctionnement

Le Plan Pluriannuel d'investissement

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire Budget 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
<b>002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2019</b>	<b>890 830</b>	<b>298 932</b>	<b>-96,64%</b>
013 Atténuations de charges	9 600	8 000	-16,67%
70 Ventes produits fabriqués, prestations	2 157 564	2 141 049	-0,77%
74 Subventions d'exploitation	-	145 106	100%
75 Autres produits de gestion courante	100 710	106 610	5,86%
77 Produits exceptionnels	1 052	1 000	-4,94%
042 Opérations ordre de transfert entre sections	74 031	76 045	2,72%
78 Reprise sur provision de charge et risques	-	578 681	100%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>3 233 787</b>	<b>3 355 423</b>	<b>3,76%</b>

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de **3,76%** dues à :

- Une reprise de provision pour dragage
- Une subvention d'avance pour l'opération de dragage

Tout en maintenant une stabilisation des recettes issues des redevances annuelles.

### II. EVOLUTION DES TARIFS ET DROITS D'USAGE POUR 2020

D'une manière générale les tarifs 2020 augmenteront de 1% (taux inférieur à celui de l'inflation).

Les principales évolutions sont énoncées ci-après :

Compte tenu de l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), les 5 tranches forfaitaires objet d'avenant relatives à la consommation électriques ont été supprimées au profit d'un paiement au kWh au-delà des 700 kWh compris dans le prix de la place de port à l'année. Le tarif du kWh a été fixé à 0.16 €.

Afin de rendre le Port de Carnon plus compétitif par rapport aux ports voisins, les évolutions tarifaires suivantes ont été actées :

- Les tarifs d'escales à la journée, semaine et mois ont subi une baisse de 20 % en moyenne
- Les tarifs du carénage ont été totalement revus avec une modification des « formules » et des abattements, la création d'un tarif « carénage sur remorque » à 10 €/30min
- Les professionnels bénéficieront d'un abattement de 10% sur les tarifs (hors carénage sur remorque) si et seulement si la facture et le paiement sont au nom du professionnel

### III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

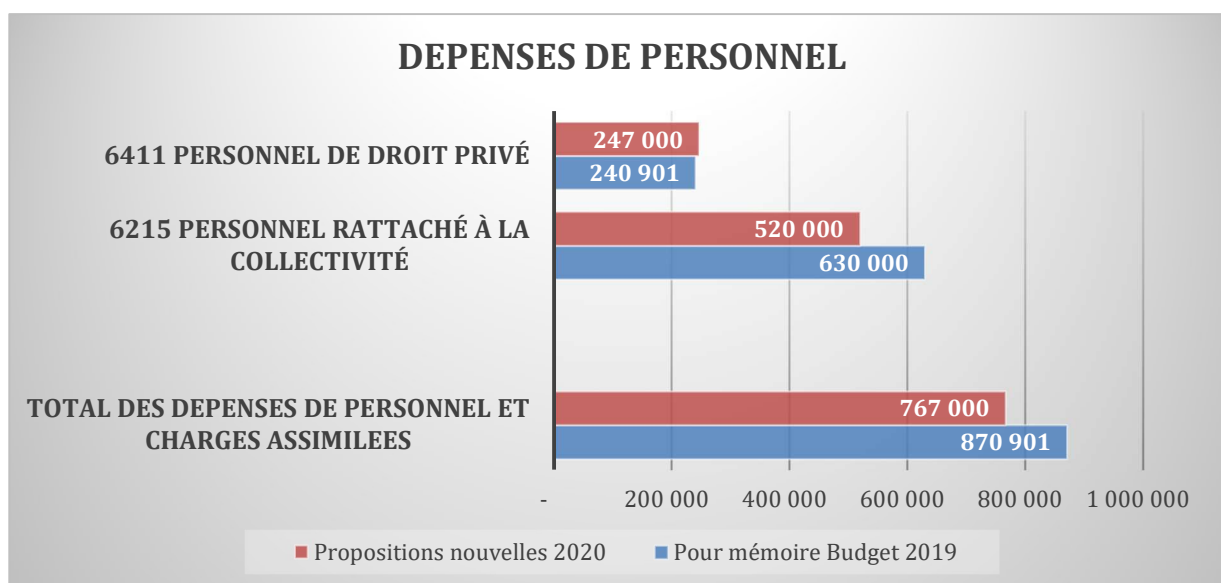
Les prévisions des dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 3,76% par rapport au budget primitif 2019, justifiées par les gros travaux d'entretien de dragage prévus à l'automne 2020.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire Budget 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
	<b>3 233 787</b>	<b>3 345 423</b>	<b>3,76%</b>
011 charges à caractère général	1 136 500	1 926 723	69,53%
012 Charges de personnel, frais assimilés	870 901	767 000	-11,87%
65 Autres charges de gestion courante	14 800	38 500	160,14%
66 Charges financières	54 100	47 200	-12,75%
67 Charges exceptionnelles	5 936	1 000	-83,15%
68 Dotations aux provisions et dépréciations	550 000	-	-100%
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	130 000	75 000	-42,31%
042 Opérations ordre transfert entre sections	471 550	490 000	3,91%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 233 787</b>	<b>3 345 423</b>	<b>3,76%</b>

A noter que fin 2019, l'Etat et la Région ont indiqué que le « projet de mutualisation de Dragage » serait subventionné à hauteur de 50% (assiette précise non connue pour l'heure). Le coût du dragage estimé pour le port de Carnon dans le cadre de cette mutualisation est d'environ 2,4M€ réparti sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Ainsi, les provisions (1,242M€) faites ces dernières années permettront un autofinancement des restes à charges.

#### Les Dépenses de personnel :

DEPENSES DE PERSONNEL	Pour mémoire Budget 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
	<b>870 901</b>	<b>767 000</b>	<b>-11,87%</b>
012 Charges de personnel, frais assimilés			
6215 Personnel rattaché à la collectivité	630 000	520 000	-17,46%
6411 Personnel de droit privé	240 901	247 000	2,43%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>870 901</b>	<b>767 000</b>	<b>-11,87%</b>



La baisse des charges de personnel au compte 6215 est justifiée par :

- 1 départ à la retraite d'un agent de catégorie B
- 1 mutation d'un agent de catégorie B
- 1 agent placé en longue maladie de catégorie C.

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

### I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Elles s'établissent à 1 922 554 € proposant donc une augmentation de **99,37 %** par rapport au budget primitif 2019.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire Budget 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>492 747</b>	<b>443 976</b>	<b>-9,90%</b>
13 - Subventions d'investissement	-	18 578	100%
16 - Emprunts	-	970 000	100%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	471 550	490 000	3,91%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>964 297</b>	<b>1 922 554</b>	<b>99,37%</b>

Le prévisionnel du plan pluriannuel d'investissements (cf. annexes) fait apparaître 3 opérations majeures :

- La reconstruction de la Capitainerie : montant total de l'opération 1,9 M€ HT. Cette opération pourra être autofinancée à hauteur de 895k€ environ. Elle nécessitera un emprunt de 820k€. Ce montant d'emprunt ne tient pas compte des éventuelles subventions pour les travaux notamment de la Région dans le cadre du Plan Littoral 21.

- La réfection des quais de la Capitainerie et la mise aux normes de la station d'avitaillement : montant total estimé de l'opération 700 k€ HT (estimation basée sur une réalisation des travaux par voie terrestre liée à la réalisation des travaux de la capitainerie). 470 k€ d'emprunt seront nécessaires.
- Le réaménagement de la zone technique Est lié à l'attribution des nouvelles Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) de droits réels. Le scénario pessimiste conduit à anticiper la prise en charge par le budget du port de la démolition des bâtiments existants (dont désamiantage) et la construction du bâtiment objet du lot n°2. En outre, environ 6000 m<sup>2</sup> d'espace public devront être réaménagés (stationnement, revêtements de sol, végétalisation, etc.). Le montant total est estimé à 1,3M€ HT. Un emprunt de 730 k€ sera nécessaire.

Aujourd'hui, ces 3 opérations doivent être réalisées entre 2020 et au maximum 2025. De fait, le budget du port devra avoir recours à un emprunt total de 2,020 M€ HT. A noter, que sur les 9 emprunts déjà souscrits par le port 5 arriveront à échéance sur cette période également.

## II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les PPI du budget du Port de Carnon s'élève à 3 380 000 € lissé sur 2020 à 2025, dont 1 922 554 € fléchés sur l'exercice 2020, équilibré avec les recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire Budget 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
	<b>964 297</b>	<b>1 922 554</b>	<b>99,37%</b>
20 - Immobilisations incorporelles	-	17 000	100%
21 - Immobilisations corporelles	198 803	259 509	31%
917 - opération d'équipement : Réhabilitation capitainerie	320 000	400 000	25%
926 - opération d'équipement : Réfection quais capitainerie et station avitaillement	-	630 000	100%
927 - Démolition et reconstruction des AOT	-	250 000	100%
9- Autres opération de travaux	110 000		-100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	209 000	230 000	11%
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	74 031	76 045	3,91%
Reste à réaliser	52 463	60 000	14.37%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>964 297</b>	<b>1 922 554</b>	<b>99,37%</b>

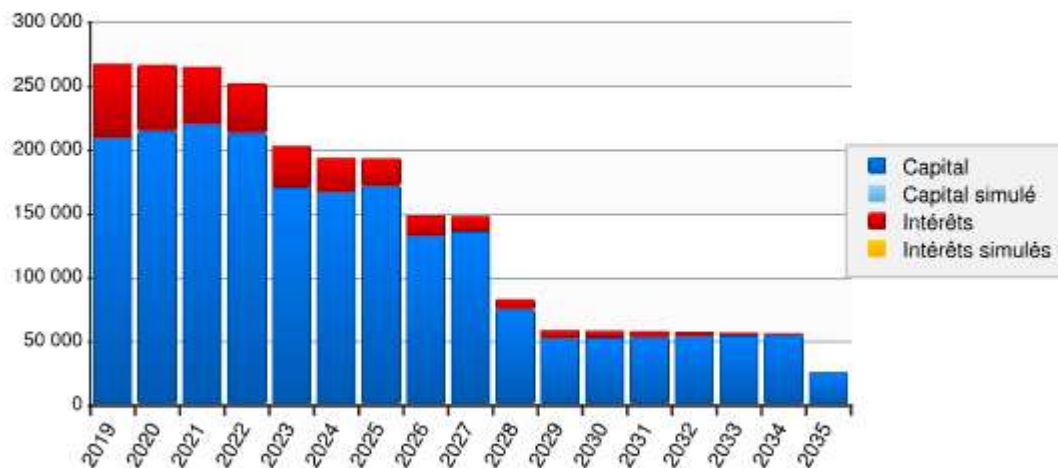
Les grands projets sont :

- La reconstruction de la capitainerie et ses abords permettant leur mise en accessibilité
- La réfection des quais
- La mise en conformité de la station d'avitaillement
- La démolition et reconstruction des AOT

## L'ETAT DE LA DETTE : (par le service financier)

### Profil de remboursement de la dette

#### Flux de remboursement



## Synthèse de notre dette au 31/12/2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 837 397.69 €	2,85 %	9 ans et 10 mois	5 ans et 6 mois	9

## Dettes par type de risque (avec dérivés)

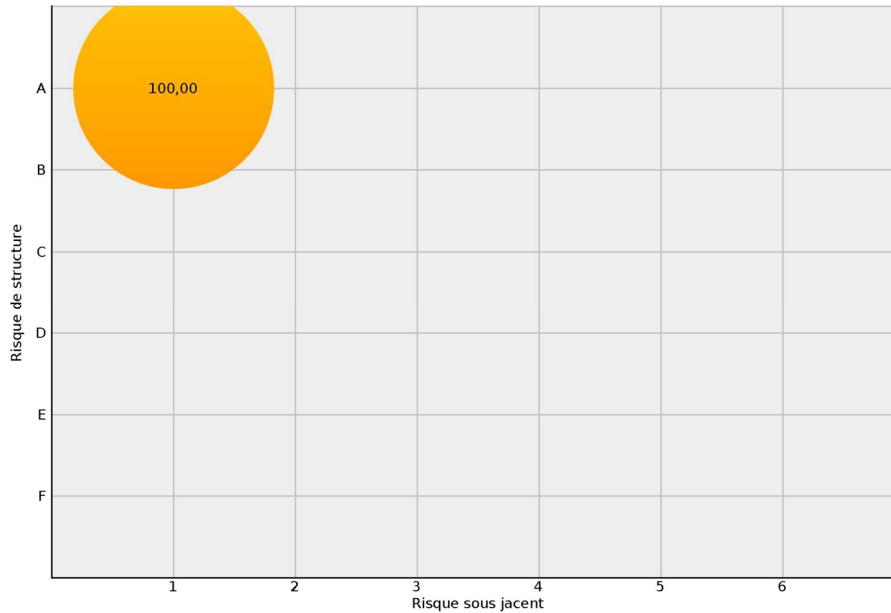
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 394 897.69 €	75,92 %	3,20 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	442 500.00 €	24,08 %	1,75 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>1 837 397.69 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,85 %</b>



## Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



## Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	987 146.87 €	53,73 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	622 840.28 €	33,90 %	
CAISSE D'EPARGNE	138 288.04 €	7,53 %	
DEXIA CL	89 122.50 €	4,85 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>1 837 397.69 €</b>	<b>100,00 %</b>	-